Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 6 Juin 1900. No. 29.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis $1 00 par année
Europe ... 2 50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère ... par ligne ... 12 cents
Chaque ... subséquente ... 8 "

N. B. Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE, 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

POUR NOTRE FUTURE CATHÉDRALE

La séance à laquelle nous avons assisté mercredi dernier au collège de Saint-Boniface a été réellement une belle et grande séance, et nous félicitons cordialement les dames qui en ont pris l'initiative. Mgr l'Archevêque était présent et la salle était bien remplie.

"La Meunière du Moulin-Joli" est à la fois une charmante opérette et une discrète leçon de morale. Deux très fières châtelaines veulent acheter, afin de le démolir, un modeste moulin qui dépare la grande avenue de leur princière demeure. La meunière, elle, tient à son moulin, et au grand dépit des nobles visiteuses, refuse les offres les plus allé-chantés. Mais on vient tout à coup porter une terrible nouvelle à ces dames: leur intendant a fui avec la caisse du château. On juge de leur désespoir; elles rentrent en hâte chez elles, ruinées! Au même instant, la meunière apprend qu'elle hérite d'une vague tante de Paris: une fortune magnifique. C'est trop pour elle, la tête lui tourne. D'humble et joyeuse paysanne, elle passe grande dame, et du genre le plus élevé: alerte et vigoureuse la veille, elle affecte maintenant une santé extra-délicate, des nerfs d'une sensibilité extrême, un appétit d'oiseau, de la migraine, des prétentions, le désir de paraître. Elle achète le château des dames ruinées et veut à son tour détruire le moulin, cette "masure" qui nuit à la beauté de "son" château... Cependant ses affaires se gâtent; les deux premières propriétaires recouvrent heureusement leur argent et elle perd le sien, qu'elle devait à une erreur de notaire. Affolée, elle abandonne le château aux premières occupantes et court à son moulin que des ouvriers, sur ses ordres, étaient en train de mettre en pièces. Très bonne, au fond, elle reprend sans difficulté sa vie d'autrefois, humble, joyeuse et paisible. Dorénavant, elle n'enviera plus du tout les belles châtelaines, et celles-ci, éprouvées elles aussi par les revers de la fortune, traiteront leurs inférieurs avec moins de hauteur.

Toute cette petite légende a été dite à merveille et dans un beau décor.

Mde Bavolet, la meunière du Moulin-Joli, avait pour interprète Mde A. L. Auger. Meunière et châtelaine, Mde Auger a été très heureuse sous les deux rôles; son jeu a été alerte, piquant et gai. Aussi a-t-elle été fortement applaudie. La marquise de Bois-Mouchet et la baronne de Chanteloups, les deux châtelaines, ont été représentées avec un goût et un talent consommes par Melle A. Gosselin et Mde H. Soucisse. Ces dames ont bien su faire ressortir des caractères trop altiers mais empreints de noblesse aussi. La Mère Grivet, la bonne vieille amie de tout le monde, remplie d'expérience, prodigue de conseils et de proverbes, la mère Grivet a eu un succès remarquable. Mde J. H. O. Lambert, qui jouait ce personnage typique, a été reçu avec des applaudissements enthousiastes et prolongés chaque fois qu'elle a paru sur la scène; costume, intonations, mimique, tout a fait éclater la salle. Marceline, l'aimable jardière du château, avait une fort gentille interprète dans la personne de Melle Y. Rocan. Mde E. Lévêque et Melles E. Kéroack et M. Cinq-Mars, alias Fanchette, Victoire et Mélie, servantes au Moulin-Joli, ont pu juger par la faveur avec laquelle l'auditoire les a accueillies, combien elles ont su donner de relief à leurs rôles et provoquer un intérêt très réel. La musique de l'opérette était fort jolie. Nous devons ici une mention spéciale à M. le baron de Galembert, qui a mis à la disposition des dames et du public son talent d'artiste et a voulu lui-même tenir le piano.

Il y a eu aussi exécution d'un bon programme musical, durant les intermèdes. "Vision," tel est le titre d'une chanson délicieuse, pieuse et grave rendue avec un talent supérieur par Mde C. H. Royal. Mde Royal a eu l'honneur bien mérité d'un rappel, et a chanté, cette fois, en anglais.

Après un beau morceau de piano par Melle A. Gingras et un rappel, M. Aimé Cinq-Mars a déclamé "La Veillée." Cette célèbre pièce de poésie de François Coppée a été dite avec beaucoup d'expression dans la voix et la figure, et avec une grande distinction de gestes et de maintien. La séance se termina par un brillant duo de piano avec rappel, Mlles C. Jean et A. Kittson et un duo comique très réussi, par Melle A. Gosselin et E. Kéroack. L'orchestre de Saint-Boniface, qui a joué à l'ouverture de la séance et pendant les entr'actes, a montré, comme toujours, qu'il sait bien choisir ses morceaux et les bien exécuter.

Les recettes, dépenses payées, ont atteint le haut chiffre de $175. Comme on le voit, la vente des billets, faite par des dames, a été considérable, et c'est grâce à la grande obligeance des RR. PP. Jésuites si on a pu se procurer un local capable de loger tout le monde.

Jeudi soir, à l'exercice du mois de Marie, à la cathédrale, Mgr l'Archevêque a remercié en termes on ne plus délicats et plus chaleureux les dames qui ont travaillé avec tant de dévouement à une œuvre chère à tous, ainsi que le nombreux auditoire qui a été les écouter. M. le grand vicaire Dugas a tenu lui aussi à exprimer sa satisfaction du haut de la chaire. Cette séance fait honneur à notre ville.

Répétition ce soir à l'hospice Taché, au profit de l'institution. Entrée, 25 cts.

A Ottawa

Les rumeurs politiques naissent et meurent comme les feux-follets, et passent plus rapidement quelquefois. Il faut les noter cependant. Les suivantes viennent d'une feuille québecquoise passant pour être assez généralement bien informée :

Aussitôt après la prorogation de la session actuelle, le parlement serait dissout et nous aurions des élections générales vers la fin du mois d'août; M. Paterson serait remplacé par Sir Henri Joly comme lieutenant gouverneur du Manitoba, et M. Marchand, le premier ministre actuel de Québec, succèderait au lieutenant gouverneur Jetté à Spencer Wood.

Qui vivra verra. Il n'y a pas long d'ici aux mois d'août ou septembre!

***

D'excellentes et d'intéressantes nouvelles sont arrivées à Ottawa concernant nos ministres voyageurs. Il parait que M. Sifton ne souffre pas trop de ses oreilles. Il a, depuis son départ, visité Berlin, Florence, Vienne et Rome. Il est aussi passé à Paris, qui l'a charmé. Il ne parait pas qu'il soit pressé de revenir prendre son siège au parlement. Les plaisirs du voyage sont plus divertissants que les questions auxquelles il aurait à répondre s'il était en chambre.

***

Nous pouvons bien glisser au milieu de ces échos de la capitale une excentricité législative de la Colombie Britannique.

Par l'une de ses dernières lois, cette province a décrété qu'aucun directeur de mines ne pourrait employer dans les parties souterraines de son exploitation des gens ayant des cheveux de plus de six pouces de long.

Vous en demandez la raison? Est-ce pour faire la fortune des barbiers?

Là n'est pas le mystère!

C'est pour interdire d'une façon détournée, le travail des mines aux Chinois!!!

C'est l'euphémisme utilisé en matière de législation.

***

Depuis deux sessions, M. Taylor, un député d'Ontario, suit avec soin le mouvement progressif continuel du prix de la ficelle à engerber.

Le prix de cet article indispensable à nos cultivateurs a monté dans le détail, de six cents qu'il était il y a trois ou quatre ans, à douze et treize cents. Il sera cette année de 15 ou 16 cents.

M Taylor reproche au gouvernement d'être la cause de ce prix excessif.

Le gouvernement exploite cette industrie au pénitencier de Kingston. On y utilise ainsi, dans un but moralisateur, le travail des prisonniers. Or, le gouvernement, dit M. Taylor, cède, à vente privée, à des amis politiques, les produits qui sortent du pénitencier de Kingston. Il refuse de faire connaître au public le prix de la vente, et permet ainsi à ces heureux amis politiques de faire des profits exagérés sur la revente au marchand de détail de cette ficelle à engerber. Au bout du compte, c'est le cultivateur qui paie pour tout le monde et qui supporte ces prix exorbitants.

On voudrait que le gouvernement fit connaître tous les détails de ces transactions, et mit les cultivateurs à même de s'approvisionner au prix de revient. Ce serait un moyen de briser le monopole qui s'exerce en cette branche du commerce comme en beaucoup d'autres, au détriment des consommateurs et sans beaucoup de bénefice pour les marchands locaux.

***

Les cercles politiques sont en émoi. M. Birmingham, le secrétaire de l'Association Conservatrice dans Ontario, menace Sir Charles Tupper de ses foudres si certaines de ses réclamations n'obtiennent pas une solution satisfaisante.

Les libéraux rient sous cape et se promettent une fête aux dépens de Sir Charles. Il ne faut pas leur en vouloir. Eux qui sont actuellement sous le coup de la mauvaise influence des colossales manœuvres corruptrices de Brockville et de West Huron, il leur faut une diversion et ils croient tenir là la brise qui va enfler leur voile. Qu'à cela ne tienne!

Sir Charles Tupper a promptement envoyé paitre M. Birmingham; ce qui n'indiquerait pas une grande frayeur chez le vaillant baronet; ce qui n'empêchera pas non plus le peuple, au prochain branle-bas électoral, d'exiger du parti au pouvoir qu'il montre patte blanche, à peine d'être éconduit.

Le Manitoba.

Mercredi, 6 Juin 1900

Saint Jean-Baptiste de la Salle

Jeudi, le 24 mai, se déroulait à Rome l'une des plus émouvantes scènes que le monde puisse offrir. Et encore, c'est dans l'Eglise catholique seule qu'elle se rencontre. Le Souverain Pontife, en présence de soixante mille personnes pressées dans la vaste nef de la vénérable basilique de Saint-Pierre, proclamait la sainteté du fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. Le bienheureux de la Salle pourra désormais être invoqué sous le titre de saint Jean-Baptiste de la Salle.

C'est aux acclamations de la foule et aux accents du Te Deum que cette auguste cérémonie s'est accomplie. Les anges du ciel aussi bien que les hommes de bonne volonté sur la terre ont répondu à ces acclamations par des chants de triomphe et de reconnaissance.

Avec saint Jean-Baptiste de la Salle triomphe l'éducation chrétienne de par le monde entier. Il n'y a pas un pays sur notre globe où les Frères des Ecoles Chrétiennes n'aient un établissement; il n'y en a pas où ils n'aient donné des preuves de leur science et de leur dévouement, où ils n'aient répandu les bienfaits d'une instruction solide, étendue, pratique, animée de cette vie catholique qui en est le commencement, et le parachèvement, par quoi l'instruction devient l'éducation.

Le nouveau saint fut persécuté durant sa vie; ses disciples le sont encore aujourd'hui. On les chasse quelquefois de leurs établissements et le quolibet les suit dans la rue. On les accuse volontiers d'obscurantisme. Ils ont cela de commun avec l'Eglise catholique. Pourtant c'est l'Eglise qui a créé et maintenu des écoles quand les gouvernements ne songeaient qu'à leurs guerres et à l'agrandissement de leurs états. Et si nos modernes éducateurs n'étaient pas si gonflés de leurs propres mérites, ils s'apercevraient, en jetant un regard sur l'œuvre des Frères des Ecoles Chrétiennes, que ces humbles instituteurs, si méprisés, leur ont ouvert la voie dans la plupart des initiatives dont notre temps se glorifie. L'éducation populaire! Mais c'est le but même de l'Institut des Frères, œuvre de saint Jean-Baptiste de la Salle! Qu'on nous montre donc ailleurs que dans l'Eglise catholique de pareilles armées d'instituteurs, liés ensemble par le renoncement, voués à l'instruction du peuple et des plus humbles parmi le peuple!

La glorification de leur saint fondateur est pour les Frères des Ecoles Chrétiennes la source d'une grande joie, un nouvel élément de force, une pleine compensation des outrages auxquels ils sont en butte en trop d'occasions et en trop de pays.

Ils ne sont pas les seuls, cependant, ces chers Frères, qui doivent profiter de cette canonisation. Partout où l'éducation chrétienne est assaillie, il doit s'élever du fond des cœurs une fière espérance et une puissante invocation vers le saint initiateur de l'œuvre admirable des Frères. Saint Jean-Baptiste de la Salle est devenu, par les décrets de l'Eglise, plus qu'un drapeau; c'est un patron, un protecteur, un Moïse. Il a été persécuté; il sera la consolation des persécutés et leur sauveur.

Nous sommes ici de cette foule sur laquelle on veut répandre le mépris, à laquelle on enlève de force ses biens, parce qu'elle veut rester fidèle aux devoirs que nous impose le Christ. L'éducation chrétienne est assaillie parmi nous. Glorifions saint Jean-Baptiste de la Salle, demandons-lui ses faveurs, et il nous aidera à maintenir avec une énergie toujours renaissante le drapeau des saines libertés grâce auxquelles pourra s'épanouir et se fortifier l'enseignement chrétien.

Insultes au clergé

Le 22 dernier les libéraux Siftoniens se réunissaient à Stonewall dans le but d'organiser une association du parti en vue des élections prochaines.

Plusieurs orateurs prirent la parole, entre autres M. A. F. Martin, ancien député de Morris.

M. Martin est un personnage bien connu au Manitoba; il a cru bon de prononcer un discours dont nous empruntons le résumé suivant au "Daily Tribune" du 23 mai:

"M. A. F. Martin, qui a déjà fait certains travaux d'arpentage pour le département de M. Sifton, déclare avoir peur que le remedial bill ne soit pas encore mort. Le clergé veut le ressusciter. On devrait dire au prêtre de rester chez lui et de se mêler de ses affaires. L'orateur était contre le bill en 1892, mais il l'a approuvé après qu'il eut été amendé par M. Greenway. Les prêtres cependant n'étaient pas satisfaits; ils voulaient réduire les enfants en esclavage. L'auditoire, dit l'orateur, ne connait pas les prêtres comme je les connais. La majorité des Canadiens-français veut des écoles où les enfants puissent recevoir un instruction solide et grandir en se maintenant en bons termes avec les protestants..."

Nous ne saurions laisser passer sans une protestation énergique ce langage abject et brutal sortant de la bouche d'un homme de notre nationalité.

Nous nous demandons ce qui a pu porter ce monsieur à lancer cette injure à la face de notre clergé. A-t-il voulu simplement flatter les passions anti-cléricales de son auditoire? a-t-il cru que par là il augmenterait son prestige auprès des fanatiques anglais et protestants? a-t-il voulu gagner chez nos adversaires ce qu'il a perdu chez ses compatriotes: l'estime et la confiance? a-t-il voulu seulement se rendre ridicule, ou bien, a-t-il délibérément permis à ses lèvres de laisser déborder le trop plein de son cœur libéral contre l'ordre sacré pour lequel le peuple canadien-français a tant de respect et de vénération.

Quelqu'aient pu être ses intentions, nous ne croyons pas nous tromper en disant que comme mensonge, calomnie et aplatissement, c'est le nec plus ultra.

Nous répondrons à M. Martin que le remedial bill de Sir Charles Tupper a été lâchement tué par M. Laurier en 1896, mais que le jugement du conseil privé existe toujours, l'ordre de remédier à nos maux est toujours en force, et jamais la question des écoles du Manitoba ne sera réglée tant qu'un parti ou l'autre ne nous aura pas rendu justice pleine et entière.

Si le clergé veut ressusciter le remedial bill, il agit de concert avec les laïques catholiques; il a derrière lui la minorité manitobaine plus déterminée que jamais à arborer et à défendre le drapeau de la liberté sainte et de nos droits nationaux, quoiqu'en dise M. Martin.

Dans cette question des écoles, le clergé n'a pas à rester chez lui et à se croiser les bras. Chargé de la défense des grands principes catholiques; chargé de conduire les individus et les peuples dans le sentier de la vertu par l'enseignement de la vraie doctrine chrétienne, il est de son devoir de protéger l'education de l'enfance et d'inculquer dans les jeunes cœurs les principes solides de notre foi catholique. Responsable vis-à-vis Dieu et vis-à-vis l'humanité de la conservation de la morale et du dépôt sacré des consciences et des âmes, le clergé ne peut se soustraire à son obligation de voir à ce que la jeunesse d'aujourd'hui, où se trouveront les citoyens de demain, ne soit pas élevée dans le milieu délétère de l'école neutre.

Quand notre clergé s'occupe de la question des écoles, quoiqu'en dise encore M. Martin dans son langage impoli, il se mêle de ses affaires; il accomplit son devoir et il ne fait que continuer l'œuvre grandiose de la conservation de notre nationalité, œuvre qu'il a commencée au berceau de notre race et qu'il a soutenu avec constance, énergie et gloire jusqu'aujourd'hui.

M. Martin est satisfait de l'acte scolaire tel qu'amendé par Greenway. Les prêtres ne le sont pas; ils veulent, d'après lui, réduire les enfants à l'esclavage.

Mais qu'est-ce donc que l'esclavage? Serait-ce par hasard la jouissance de nos libertés constitutionnelles? Serait-ce le droit de se servir à l'école, sous la protection de la loi, de la langue que nous avons apprise sur les genoux de nos mères? Serait-ce, encore, le droit de parler à l'écolier de Dieu et de la sainte mère du Christ? Non, mille fois non!

L'esclavage, c'est ce que nous supportons lourdement aujourd'hui L'esclavage, c'est la loi scolaire telle que nous la subissons au Manitoba; l'esclavage, c'est le double impôt dont on frappe les catholiques qui veulent avoir des écoles où leur foi sera sauvegardée; l'esclavage, c'est ce joug infâme de la persécution religieuse que M. Martin et ses amis embrassent servilement; l'esclavage, c'est cet état "d'Uitlanders" où se trouvent les catholiques français sur le sol du Manitoba; l'esclavage, c'est l'état où nous sommes aujourd'hui, et qui devra changer si l'on veut faire taire nos réclamations et faire cesser l'agitation.

M. Martin dit que son auditoire ne connait pas les prêtres comme lui les connait; et malgré cela, il n'hésite pas à les calomnier. Voilà qui parle suffisamment, nous n'avons besoin de faire aucunes réflexions

L'orateur continue ensuite en disant que la majorité des Canadiens-français veut des écoles où les enfants puissent recevoir une instruction solide et grandir en se maintenant en bons termes avec les protestants.

Et tout cela pour laisser entendre aux protestants que dans notre ancien système scolaire, notre instruction était assise sur des bases fragiles, et que nos enfants étaient élevés dans des sentiments d'aversion pour les autres. Ces paroles sont perfides et M. Martin, canadien-français et catholique, sait très bien que son insinuation est mensongère. M. Martin sait très bien que l'instruction catholique n'est inférieure à aucune autre. M. Martin sait très bien que le catéchisme catholique enseigne l'amour du prochain, la justice et l'équité. M. Martin sait très bien que là où règne une majorité catholique, les protestants n'ont jamais à se plaindre et que par conséquent il est faux d'insinuer que notre éducation est défectueuse et remplie de préjugés.

Nous n'hésitons pas à dire que M. Martin a fait là l'œuvre de nos adversaires, avec un cynisme et une désinvolture regrettables.

Aussi, s'en est-il aperçu, mais trop tard.

Dans une correspondance à la "Tribune," il se plaint du rapport comme inexact et déclare avoir le plus grand respect pour notre clergé.

Cette explication est pour le moins un peu trop vague. Si M. Martin avait voulu corriger il aurait dû préciser les points faux et citer les paroles prononcées.

Dans ce cas on aurait pu prendre la dénégation au sérieux.

Quant à la déclaration platonique de respect pour le clergé elle nous ressemble bien à la vieille méthode du libéralisme qui consiste à mentir en se mettant à genoux afin d'avoir jeu plus libre.

Une Opinion du "Soleil"

Le "Soleil", le principal organe libéral du district de Québec exprimait l'opinion suivante, il y a quelques jours, en parlant de la question scolaire:

'Nous ne partageons pas l'avis de ceux qui, pour créer des embarras au gouvernement conservateur fraîchement installé dans cette province (Manitoba) demandent plus de concessions".

Il y a dans ce paragraphe tout un monde de pensées plus instructives les unes que les autres. Nous nous bornons pour le moment à les dédier à l'"Echo", sans en prendre la responsabilité.

Cette citation du "Soleil" est prise dans le "Courrier du Canada" du 5 mai, dont tout l'article, s'il y avait de l'espace, pourrait être reproduit avec avantage.

"L'Echo" de Manitoba de la semaine dernière nous apprend que M S. A. D. Bertrand a fait l'autre jour ses débuts comme "orateur parlementaire," à la législature. M. d'Hellencourt, qui connait bien son homme, a dû sourire en écrivant cette phrase!

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Un bon nombre de journaux de la province de Québec ont annoncé l'excursion qui aura lieu prochainement au Manitoba. Le R. P. Blais a déjà, dit-on, l'assurance de pouvoir nous amener beaucoup de compatriotes.

Une nouvelle réunion de la Société St-Jean-Baptiste a eu lieu dimanche, à l'Hôtel de ville. Tout marche bien, et si le travail se continue avec la même activité notre fête nationale revêtira cette année un cachet d'éclat et de magnificence inconnus jusqu'aujourd'hui.

VENTE de LOTS

A l'Hotel-de-Ville de St-Boniface

A 2 h. P.M,

MARDI, LE 12 JUIN prochain, la Ville de Saint Boniface offrira en vente aux enchères publiques les lots suivants acquis pour taxes, savoir:—

Lot 1088, R. C. M., plan 76, 66x132
Lot 1089, R. C. M, plan 76, 66x132
Lot 1106, R. C. M., plan 76, 66x132
Lot 1141, R. C. M., plan 76, 66x132
Lots 1137, 1138, 1139, plan 76, 198x132pds
Lot 26, sub. 78, plan 232, 57x100
Lot 30, sub. 78, plan 232, 50x100
Lots 25 27, 29, plan 232, 157x100
Lot B, Bloc 4, sub. 89, 264x132

Lot, avenue Provencher, en face du nouveau couvent, 90x132.

Il y aura une mise à prix consistant dans le montant des taxes dues par chaque lot, mais ce montant n'étant pas élevé, il y a là une chance d'acheter des lots à bon marché. Tous ces lots sont de première classe et très bien situes.

L'acquéreur devra payer au moins ¼ du prix comptant, mais aura du délai pour la balance avec intérêt à 6 par cent.

St-Boniface, 13 mai 1900.

THÉO. BERTRAND,
Sec. Trésorier.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de la "The St. Jean-Baptiste Grist Mill and Elevator Co'y Ld" aura lieu lundi, le 11 juin 1900, à 3 hrs p.m, au bureau du soussigné, à St-Jean-Baptiste, pour recevoir le rapport des directeurs pour les opérations de l'année écoulée et pour élire un nouveau bureau de direction.

Daté à St Jean-Baptiste, ce huitième jour de mai 1900.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trésorier

superbes pages de gravures représentant les récents tableau de M. Chs. Huot le fameux peintre de Québec, une page comique et une foule d'autres gravures intéressantes. Le textes et de premiére ordre, MM. Louis Frechette, Léon Ledieu, G. Beaulieu, E. Z. Massicotte, etc., etc., sont au nombre de ceux qui collaborent à cette revue nationale et le public ne saurait demander un meilleur choix. Procurez-vous ce numéro.

PARLEMENT FÉDÉRAL

Les loteries ont pris pied dans notre pays depuis quelques années. Elles se sont surtout établies à Montréal et font des victimes trop nombreuses par toute la province de Québec et même en dehors. Un mouvement d'opinion s'est créé contre ces institutions néfastes. Le parlement a été saisi de la question par l'hon. sénateur Dandurand et l'espoir général est que le code criminel sera modifié de façon à tuer le chancre. Les loteries sont généralement de hideuses institutions où vont s'engouffrer les épargnes d'une foule de gens pris dans toutes les classes. Nous n'aurions pas dû jamais leur permettre de s'installer au milieu de nous. Elles y sont maintenant; il est difficile de fermer leurs usines; il y faut travailler néanmoins.

***

La refonte des lois de banque occupe maintenant les Communes. Ce sera l'œuvre principale de législation cette année.

Une association, formée de tous les banquiers du pays, acquiert, par la nouvelle mesure, un contrôle des plus étendus sur l'administration des banques, principalement concernant l'émission et la circulation des billets et la liquidation des affaires des institutions tombées en faillite. Avec cette surveillance les risques diminuent. Cependant, peut-être ne pourvoit-on pas suffisamment aux intérêts des déposants. Ceux-ci ne sont généralement pas en position de contrôler les opérations des banques. Ils y vont de confiance et ne sont pas représentés dans les bureaux. Ils apprennent leurs pertes quand il est trop tard. C'est l'épargne du peuple qui sombre alors. Or, l'épargne du peuple est la plupart du temps la raison de la prospérité publique. On ne saurait trop la rassurer contre les fluctuations de la finance. Notre système de banque repose déjà sur d'assez bonnes bases. C'est ainsi qu'en jugent les autres pays. Améliorons-le encore en donnant aux déposants des garanties qui les mettent à l'abri de l'imprévoyance d'un bureau de direction ou de la malhonnêteté d'un caissier.

***

Une autre mesure d'une grande importance a reçu la sanction des Communes et sera également bien vu par le sénat.

Il y a en Angleterre une foule de capitaux qui ne peuvent, par suite de la législation, être placés que dans une certaine catégorie d'obligations reconnues par l'Etat. Jusqu'à présent, les bons du gouvernement canadien sont réstés exclus de cette catégorie. Dès 1889, Sir Charles Tupper, alors haut commissaire à Londres, ouvrit des négociations avec le gouvernement anglais pour obtenir l'inscription de nos valeurs canadiennes au tableau des obligations susdites. Ces négociations, continuées par le gouvernement actuel, ont heureusement abouti. C'est un marché nouveau qui s'ouvre pour notre crédit et dont le résultat sera sans doute de rendre nos emprunts futurs, sur les comptoirs de Londres, plus facilement réalisables et plus profitables.

En présentant son projet de loi, M. Fielding a reconnu avec bonne grâce ce que ses prédécesseurs avaient fait dans cette direction; de son côté, Sir Charles Tupper a favorisé l'adoption de la mesure, laquelle n'est que le prélude d'une législation parallèle que le parlement impérial devra lui-même adopter pour clore la transaction et la rendre effective.

***

Un procès qui s'est poursuivi et clos sans trop de bruit est celui des trois personnages qui ont voulu faire sauter, il y a quelques semaines, les écluses du canal Welland. Il parait bien que ces audacieux auraient des accointances avec l'ordre dejà vieux des Féniens. Ils ont été condamnés au pénitencier pour leur vie. Nous nous apitoyons vraiment sur leur soit, surtout quand nous songeons combien ils ont un peu raison de s'attaquer aux intérêts du Canada, ce pays où leur vie aurait pu s'écouler en paix et en liberté.

MENUS PROPOS

Poivrotin se jette par terre:

—Bon Dieu! que le pavé est glissant!

Il cherche à se relever sans pouvoir y parvenir et reste à plat ventre.

Passe une voiture.

—Bon Dieu! faut-il que le pavé soit glissant, pour que ce pauvre cheval soit obligé comme moi de marcher à quatre pattes.

Album d'un penseur honnête, mais aimant l'antithèse :

—Que faut-il faire pour remplir dignement sa vie ?

—Croire en Dieu, travailler en diable !

Au catéchisme : L'élève Robineau récite : "Le bon Dieu est partout, au ciel, sur la terre et dans les enfers."

—M'sieu le curé, alors le bon Dieu est dans not'cuisine ?

—Mais oui.

—Et dans not'cave ?

—Certainement.

—Et dans not'grenier ?

—Mais oui, oui, fait le curé impatienté, je te dis qu'il est partout.

—Eh bien, fait Robineau d'un air triomphant, vous êtes enfoncé, M'sieu le curé, sauf vot'respect : y a pas de grenier chez nous !

MARIAGE

Hier matin, M. Xavier Saucier de cette ville, conduisait à l'autel Melle Annie Flanagan, de Winnipeg Le mariage a été béni par Mgr Langevin, dans la chapelle de l'archevêché. La cérémonie a revêtu un caractère privé, les membres des familles, seulement étant présents.

Après un somptueux déjeuner chez la mère de la mariée, M. et Mde Saucier sont partis en voyage aux Etats Unis.

Il y a eu réception de nombreux cadeaux entre autres un magnifique service de coutellerie en argent par les confrères de bureau de M. Saucier, à la douane.

Nos félicitations et nos bons souhaits aux nouveaux époux.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Sur l'invitation de M. le Grand Vicaire Dugas les amateurs de la ville secondent la maitrise de la cathédrale dans l'exécution de la musique qui se prépare en ce moment pour le 25 juin.

—La boutique de barbier du "Bazar" est de plus en plus en vogue. Il faut dire aussi que les clients sont toujours certains d'être satisfaits. Un comptoir pour les cigares et tabacs est maintenant attaché à l'établissement.

—La société St-Jean-Baptiste de St-Boniface se pourvoit d'insignes qu'elle vendra à prix modique, pour le 24 juin. Nous avons lieu de croire que tous ceux qui assisteront à notre fête nationale se feront un devoir de porter leur ruban de soie blanche ce jour-là.

—Le numéro du 2 juin du "Monde Illustré" de Montréal, est de toute beauté. Il contient trois

Association St-Jean-Baptiste DE SAINT-BONIFACE

DES SOUMISSIONS seront reçues par M. J. B. Lecierc, secrétaire du Comité du Pique-Nique, jusqu'au 15 Juin, pour le privilège exclusif de tenir les tables de rafraichissements sur le terrain du Pique-Nique le jour de la celebration de notre fête nationale, lundi, le 25 Juin prochain.

J A PRENDERGAST, Gerant Général.

The Canadian Northern Ry. Co.

Prend effet le 15 Oct. 1899.

STATIONS ET JOURS	Dép. Au Sud	Dép. Au Nord	Arr.
Winnipeg—lun, mer et ven			22 15
Winnipeg—Mar, jeu et samedi		8 00	
P. la Prairie—lun, mer et ven			20 00
Mar, jeu et samedi		10 15	
Gladstone—Lun mer et samedi	18 15		
Mar, jeu et sam		12 00	
Dauphin—Lun, mer et ven	12 40		
Mar, jeu et sam			18 00
Mer et ven à W'pegosis		6 45	
Mer et ven, de Winnipegosis			12 10
Dauphin à Swan River—Samedi		18 50	
De Swan Rivet—Lun			12 00
W'pegosis Mer et ven	10 00		
Mer et ven			9 00
Swan River—Samedi			24 30
Lundi	6 5		

D. B. HANNA, Surintendant.

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

CAPITAL AUTORISÉ	$2,500,000.00
CAPITAL PAYÉ	$2,391,863.00
FONDS DE RESERVE	$1,554,710.00

DIRECTEURS :

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, (Ste. Catherines, Wm. Hendrie. T. Sutherland Stayner, Elias Rogers, D. R. Wilkie gérant général.

Succursales dans le Nord-Ouest et la Colombie.

Winnipeg, Man	C. S. Hoare, Gérant
Brandon, Man	N. G. Leslie "
Portage-la-Prairie	W. Bell "
Calgary, Alta	M. Morris,
Prince-Albert, Sask	Davidson R.
Edmonton, Alta	G. R. F. Kirkpatrick,
Strathcona	J. H Wilson
Vancouver, C. B.	A. Jukes,
Revelstoke, C. B.	Hearn A. R. B.
Nelson B. C.	Lay J. M.
Golden, B. C.,	Gibbs, J. S.

Succursales dans Ontario :

Essex.	Niagara Falls. Sault S. Marie.
Fergus.	Port Colborne. St. Thomas.
	St. Thomas East End.
Galt.	Rat Portage. Welland.
Ingersoll.	St. Catharines. Woodstock.
Hamilton	Listowell
Toronto	Cor. Wellington St. & Leader Lane.
	Yonge & Queen Sts.
	Yonge & Bloor Sts.
	York and King.
Québec	Montréal.

Départements d'Epargnes—Les dépots de $100 et plus sont reçus et portent intérêt. $1.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre : La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

Agents dans le Klondyke :

Les traites peuvent être changées partout, et la Compagnie de la Baie d'Hudson, à tous ses postes des Territoires du Nord-Ouest, les échangera pour de l'argent comptant ou des marchandises.

Succursale de Winnipeg

TRAITES vendues pour tous les endroits du Canada, des Etats-Unis et d'Europe.

Lettres de crédit emises valables dans toutes les parties du monde.

C. S. HOARE, Gérant.

la 28-11-94 Winnipeg

NORTHERN PACIFIC RY.

TABLE HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago, Toronto, Montreal, Spokane, Tacoma, Victoria, San Francisco.

Départ (quotidien)	1.45 p.m.
Arrivée (quotidien)	1.30 p.m.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Portage-la-Prairie et points intermédiaires

Départ (quotidien ex. dimanche)	4.20 p.m
Arrivée, Lun, Merc, Ven	11.50 a.m
Arrivée, Mardi, Jeudi, Samedi	10.35 a.m

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon ; aussi Embranchement Rivière Souris, Belmont à Elgin

Départ, Lundi, Mercredi, Vendredi	10.45 a.m
Arrivée Mardi, Jeudi, Samedi	4.30 p.m

C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul. — H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

L'heure Redoutee Des Repas

L'HISTOIRE D'UN DYSPEPTIQUE QUI A TROUVÉ UNE GUÉRISON

IL Y A CORRÉLATION INTIME ENTRE LA BONNE SANTÉ, LE BONHEUR ET LA BONNE DIGESTION—LES PILULES ROSES DU DR WILLIAMS PRODUISENT CES ROIS ÉTAT.

De la "Tribune," Deseronto.

Sans une bonne digestion, il ne peut y avoir ni bonne santé ni bonheur, et en cela, le fonctionnement parfait des organes digestifs y a plus d'importance que la plupart des gens ne se l'imaginent, car le moindre dérangement de l'estomac dans ses fonctions met la personne qui en est la victime dans un état irritable mélancolique et apathique Dans de tels cas, la plupart des gens ont recours aux remèdes laxatifs, mais ceux-ci ne servent qu'à aggraver le mal. Ce qu'il faut, c'est un tonique; quelque chose capable de reconstruire le système au lieu de l'affaiblir, comme le font les remèdes purgatifs. Dans ce cas, il n'y a pas de meilleur remède que les Pilules Roses du Dr Williams. Elles enrichissent le sang, renforcent et stimulent le système digestif depuis la première dose jusqu'à la dernière. A l'appui de cet avancé, nous pouvons citer le cas de M. Thomas A. Stewart, le propriétaire bien connu et ingénieux de l'hôtel Oriental à Desoronto. En réponse à un reporter de la "Tribune" qui lui mentionnait le fait qu'il souffrait de dyspepsie, M. Stewart dit: "Pourquoi ne prenez-vous pas les Pilules Roses du Dr Williams?" Interrogé sur le motifs de ce conseil M. Stewart reprit Simplement parce qu'elles sont le meilleur remède que je connaisse pour cette maladie. Pendant des années j'ai beaucoup souffert d'indigestions, et durant ce temps, j'essayai, je pense, une vingtaine de remèdes. Quelquefois j'obtins un soulagement temporaire, mais pas de guérison. C'est en tremblant que je voyais arriver les repas, et les aliments que j'absorbais servaient très peu à ma nutrition. Sur la recommandation d'un ami, je me mis à prendre les Pilules Roses du Dr Williams il y a un peu plus d'un an. Je ne fus pas longtemps sans éprouver de soulagement, et je ne redoutais plus l'heure des repas, mais étant convaincu que ma guérison serait permanente si c'était possible, je continuai pendant plusieurs mois à prendre les pilules par doses. Comme résultat, tout vestige de la maladie disparut, j'ai aussi bonne appétit, maintenant que n'importe quel pensionnaire de la maison et mes organes digestifs fonctionnent comme un charme. Disons de plus que ma santé, en général, devint bien meilleure, et cela grâce au pilules."

"Avez-vous quelque objection à ce que je publie ceci dans la "Tribune?" demanda le reporter

"Bien, je n'ambitionne pas beaucoup la publicité," dit M. Stewart, mais si vous croyez que tous ceux qui souffrent éprouveront autant de bien que moi, vous pouvez publier ces faits."

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en atteignant la racine de la maladie. Elle renouvellent et reconstituent le sang et renforcent les nerfs, chassant ainsi la maladie du système Si votre marchand ne les a pas, elle vous seront envoyées frais de poste payés, à 50c. le boite, ou six boites pour $2.50 en vous adressant à "The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Quatrième assemblée du conseil de la municipalité de Montcalm, tenue à Letellier, ce 15ième jour de mai 1900.

Etaient présents: William Fraser, préfet; Louis Ayotte, Zotique Clément, Thomas Eyres, Aimé Boiteau, George Beaupré et Eugène Cartier, conseillers.

Le préfet appelle le conseil à l'ordre et le greffier lit le procès-verbal de la dernière assemblée, qui est adopté sur motion de Thomas Eyres et Zotique Clément.

Eyres-Boiteau—Que l'offre de Wm Martin et autres concernant un fossé autour de la section deux, ne soit pas acceptée. Adopté.

Eyres-Boiteau—Que ce conseil s'ajourne au 16 mai. Adopté.

Cartier-Clément—Que les conseillers Beaupré et Boiteau soient autorisés à inspecter les ponts Sedore et McClelland et à faire réparer les dits ponts. Adopté

Cartier-Boiteau — Que les comptes de M. T. Brault pour serum et autres effets fournis aux diverses familles attaquées de diphthérie, soient retournés à M. Brault, vu que dans aucun cas il n'y a eu d'ordre de l'autorité municipale comme ordonné par le préfet. Adopté.

Cartier-Ayotte—Que le Northern Pacific Railway Co. soit requis de prolonger le bout de la voie d'évitement, de manière à ce que celle-ci se relie à la ligne principale au sud du chemin. Adopté

Eyres-Ayotte—Que le préfet et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer la circulaire concernant l'admission des instituteurs d'Ontario. Adopté.

Beaupré Boiteau—Re la requête du Rév. E. Campeau pour établir une ligne téléphonique de Letellier à Saint-Joseph sur le chemin. Que ce privilège lui soit accordé à condition que le dit téléphone soit construit en droite ligne, à six pieds du bord du chemin, et que le fil de fer ne soit pas plus bas que 15 pieds, ou tel que le conseiller Beaupré pourrait decider. Adopté.

Clément-Ayotte—Que Zénon Cyr soit gardien d'enclos à la place de Wilfrid Vermette dans le district No 2, dans le quartier 4; et que Ignace Plamondon soit remplacé par Gédéon Roy dans le district No 3, dans le quartier 3, et que Robert Russell soit nommé à la place de Dellebough pour gardien d'enclos. Adopté.

Cartier-Beaupré Que ce conseil approuve la nomination des conseillers Eyres et Boiteau par le préfet, pour rencontrer le conseil de la municipalité de Franklin, afin de décider la demande et la réception de soumissions pour un bateau traversier sur la rivière Rouge. Adopté.

Eyres-Ayotte—Que le docteur Elkin soit nommé officier de santé pour le quartier 1, avec un salaire de $17; que le docteur D'Eschambault soit nommé pour le quartler 2, avec un salaire de $33; que le docteur Dubuc soit nommé pour les quartiers 3 et 4, avec un salaire de $50, et que dans chaque cas ces nominations comprendront la vaccination gratuite dans les écoles. Adopté.

Eyres-Cartier—Que la somme de $100 soit accordée pour rencontrer l'offre faite par les contribuables du quartier 1 pour de l'ouvrage sur le "post-road." Perdu.

Boiteau-Cartier—Que la municipalité tienne Thomas Bérard responsable des comptes faits au nom du conseil pendant que sa famille était en quarantaine. Adopté.

Ayotte Cartier—Que la municipalité de Franklin nous garantisse $40 pour le cable ou que l'entreprise du bateau traversier soit abandonnée. Adopté.

Boiteau-Clément—Que dans l'opinion de ce conseil, les propriétaires de lots de rivière depuis le No 113 jusqu'au No 124, devraient payer à Pierre Chaussé la somme de $80, ou régler avec lui au sujet du nombre d'acres de terre qu'il sera obligé de donner sur le lot 128 pour le grand chemin de Winnipeg à Pembina. Sedore devant payer sa part de la dite somme. Adopté.

Eyres-Cartier—Re la pétition de Franks et autres pour la formation d'un nouveau district scolaire. Que le secrétaire trésorier soit autorisé à notifier les secrétaires des districts Dufferin et Aux Marais du nouveau district proposé, et que toute objection soit produite à la prochaine assemblée du conseil. Adopté.

Cartier-Clément—Que les conseillers Eyres, Beaupré et Boiteau forment un comité chargé de prendre soin du grader dans la partie sud de la municipalité; que les conseillers Cartier, Ayotte et Clément forment un comité pour avoir soin du grader dans la partie nord de la municipalité. Adopté.

Boiteau-Beaupré—Que le conseiller Eyres soit autorisé à faire réparer les ponts chez Batchelor, dans le quartier 1 Adopté.

Cartier-Beaupré—Que les conseillers Eyres et Boiteau soient autorisés à disposer du vieux ferry qui est parti à la dérive de la traverse de Saint-Pie et qui est maintenant chez Pierre Dupont. Adopté.

Cartier-Beaupré—Que le conseiller Boiteau soit autorisé à se munir de cable pour le ferry chez M. Jutras et de le faire mettre en place pour le nouveau ferry. Adopté.

Ayotte-Beaupré—Que les membres de la cour de révision et le greffier soient payés $6 et le millage comme dans les assemblées régulières. Adopté.

Le rapport du comité des finances est lu.

Cartier Clément—Que le rapport du comité des finances soit adopté tel que lu. Adopté.

Eyres-Boiteau—Que ce conseil s'ajourne au second mardi de juin. Adopté.

JOSEPH BARIL,
Sec. Trés.

LA GUERRE

Les dépêches nous annonçaient que lord Roberts était maitre de Johannesberg et de Prétoria; la ville de Johannesberg est seule tombée au pouvoir de l'anglaise; voici comment le commandant communique cette nouvelle au Bureau de la guerre, à Londres: "Johannesberg, 31 mai 2 h. p. m. Les forces de Sa Majesté sont maintenant en possession de Johannesburg, et le drapeau anglais flotte sur les édifices du gouvernement."

Quant à Prétoria, le Bureau de la guerre n'a pas été informé de sa reddition, et tout nous porte à croire que la nouvelle de son occupation par l'armée anglaise est prématurée.

Des dépêches de Prétoria mandent de nouveau que le président Kruger, les membres du cabinet et les principaux fonctionnaires de l'état ont quitté la capitale et qu'un comité de citoyens a été charger d'administrer la ville.

Les Boers retraitent vers l'est vers la région de Lydensberg. Une fois leur forces réunies, ils formeront un corps de troupe de 20,000 qui pourrafaire une guerre de guérilla assez sérieuse.

Un correspondant écrit de Germiston que les Boers sont à concentrer leurs forces à six milles au sud de Prétoria, avec la déterminaison d'opposer une vive résistance à l'armée de Roberts. Le bruit circule dans le camp de Roberts que le président Kruger est encore à Lydenberg et que les Boers manquent de munition.

Il y a eu dans toute l'empire de grandes réjouissances à l'occasion des heureux événements qui viennent de se produire pour Angleterre, en Afrique-du-sud. Les manifestations on été grandioses à Winnipeg; l'enthousiasme debordais Saint-Boniface a tenu en cette circonstance à arborer le drapeau sur l'Hôtel-de-Ville. Le "Union Jack" flottait aussi sur un grand nombre d'autres maisons.

Lord Roberts est entré à Prétoria hier.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Assemblée des Forestiers Catholiques ce soir.

Il y a des sauterelles en quelques endroits de la province.

—Les résultats des examens universitaires seront connus ce soir.

—Assemblée du comité général de la St-Jean Baptiste, demain soir à l'hôtel de ville.

—M. L. Laurendeau donne en ce moment une nouvelle couche de peinture à sa résidence, avenue Provencher.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le changement d'annonce d M. C. A. Gareau. M Gareau promet des surprises à ceux qui voudront bien l'honorer d'une visite.

—A sa dernière assemblée, l'Union Métisse St-Joseph a décidé de chômer sa fête annuelle mercredi, le 20 juin prochain.

—Le comité du pique-nique de notre fête nationale demande des soumissions pour les tables de refraichissement. Voir annonce.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

POUR UN HERITAGE

No. 23

DEUXIÈME PARTIE

XI

OU FLEURETTE APPREND LE NOM DE DIEU

Siveet devenant bien vieux, mais il passait ses derniers jours dans le plus confortable bien-être.

Je revis deux fois le cirque Miltor, la première à Londres, la seconde à Epsom où il revint quelques années après mon adoption; mais tous mes anciens compagnons avaient disparu. Jacques Miltor, à l'aide de ce qui lui avait remis mylord Dudley avit renouvelé tout son personnel, et Harry libre, à l'âge de dix-huit ans, était allé en Amérique essayer de faire fructifier la somme déposée pour lui entre les mains du directeur.

Mylord tint à savoir si aucune réclamation de ma famille n'avait été faite, il alla lui-même trouver Jacques pour le questionner, mais celui-ci affirma d'avoir vu personne.

Aucune trace n'était restée de mon passage en Angleterre. On se rappelle que j'avais fait la traversée sous le nom et les effets d'un garçon; et la baronne de Mortarembert, qui plusieurs fois avait parcouru les côtes normandes, visité tous les ports de mer, consulté bien des régistres, n'avait non seulement jamais pu trouver de preuves, mais même concevoir aucun soupçon sur ma sortie de France Et cependant l'amie dévouée de ma mère persistait à croire que je vivais, et cherchait toujours dans l'ombre à renouer les fils de cette trame qui s'était ourdie au château de Kernac.

Quant à ma mère, sa folie était devenue d'un calme excessif. Toutes les crises violentes au debut avaient disparu. Pendant des heures, elle berçait une énorme poupée emmaillotée, qui jadis servait à calmer ses accès de folie furieuse.

Les médecins assuraient qu'elle resterait ainsi jusqu'à la fin de ses jours à moins qu'un événement imprévu, foudroyant, ne vint brusquement dissiper le brouillard qui obscurcissait son intelligence.

La pauvre femme ne souffrait pas, du reste, et recevait les soins les plus dévoués.

La folle voyait souvent Mathilde, mais sans joie ni sans ennui. Elle répondait quelquefois sainement aux phrases que la baronne lui adressait, mais sans aucun souvenir des liens d'amitié qui les unissaient jadis.

Pendant que l'enfant abandonnée recouvrait une nouvelle famille, que la pauvre folle oubliait le temps, et que la baronne de Mortarembert, sans enfants, persistait à poursuivre les traces de sa filleule, le vicomte Henri de Chollet, comte de Kernac, depuis ma disparition, jouissait dans son château du fruit de sa mauvaise action.

Sa femme, douce et sainte créature, ayant accepté la vie telle que la Providence la lui avait faite, aimait son mari et le fils que Dieu lui avait donné. Elle cherchait à fermer les yeux sur la passion du jeu qui entrainait souvent son époux loin du foyer de la famille. Elle suivait les traditions de charité de la dernière comtesse de Kernac, était connue dans les chaumières où l'appelaient la misère et la douleur, là elle entendait sans cesse rappeler quelques faits de bienfaisance accomplis par Thérèse.

Ayant deviné une souffrance chez son mari chaque fois qu'elle mettait la conversation sur sa belle-soeur, elle n'en parlait presque plus, mais souvent elle questionnait le chapelain sur ce passé ignoré.

Ce dernier avait gardé un pieux souvenir de la femme de Raoul, ses vertus, les épreuves successive par lesquelle elle avait passé pendant le court espace de temps de son séjour en Bretagne, restaient dans la mémoire du vieux prêtre.

Un jour, la jeune femme, en soignant, selon son habitude, la tombe de son beau-frère questionna le vieillard sur la disparution mystérieuse de l'héritière de Raoul.

—Comment n'a-t-on pu découvrir le mobile de cet enlèvement? demanda-t-elle après que le prêtre lui eut fait le récit exact de ce triste épisode, car enfin on ne commet pas un crime sans raison ni intérêt.

—Nous ne pouvons en chercher la cause Madame la comtesse, répondit le chapelain, sans nous heurter à des obscurités impossibles à sonder. Peut-être aujourd'hui la petite Angèle serait-elle rendue à famille sans l'affreux événement qui a cloturé sa disparition, car souvent ces bandes errantes de gens de la bohème volent ainsi de pauvres petits êtres pour les restituer plus tard moynant finances.

—Mais d'après les récits l'enfant n'a pas été enlevée par une bande, mais par un individu seul, conduisait une voiture peu en usage chez cette sorte de gens.

—Tous ce qui s'est passé est un vrai mystère, aucun des policiers venus à l'époque de ce malheur n'a pu y voir clair; laissons donc à la Providence le soin d'éclairer cette triste épopée.

La comtesse ne répondit rien et revint songeuse au château après avoir embrassé avec émotion son fils, qu'elle rencontra jouant dans le parc.

Machinalement, elle remonta par l'escalier de la tourelle qui conduisait aux appartements occupés jadis par Raoul et sa femme, et qu'Henri lui avait dit n'avoir pas voulu habiter à cause des tristes souvenirs qui en émanaient pour lui.

D'un regard plein de mélancolie, elle contempla la chambre où son beau-frère avait expiré, comme une plante fragile transportée loin du sol où elle trouve le soleil et la vie.

Elle s'agenouilla sur le prie-Dieu où Thérèse, dans ses derniers moments de séjour, avait si souvent supplié Dieu de lui rendre son enfant. Elle revit entre le lit et le mur, dans le fond l'alcôve déserte, le quel la mère était devenue folle.

—Pauvre femme, murmura-t-elle en sentant des larmes à ses paupières, puisse-t-elle toujours oublier, le retour à la raison serait trop cruel.

Tout en rêvant aux anciens malheurs de la famille de son mari, elle continua une visite qu'elle avait souvent faite, mais rarement dans de si tristes dispositions.

—Qui a donc fait disparaitre cette enfant se disait-elle à elle-même.

Tout à coup, elle s'arrêta frémissante, passa sa main sur son front moite, et s'enfuit plutôt qu'elle ne sortit de ces appartements silencieux.

Dès qu'elle fut dans le vaste couloir où le bruit des voix des serviteurs arrivait jusqu'à elle, elle sembla sortir d'un songe.

—Je suis folle! répéta-t-elle à deux reprises.

Secouant cette impression terrible, elle continua son chemin pour regagner la partie du château qu'elle occupait.

En passant devant le cabinet de travail du comte elle poussa légèrement la porte afin de s'assurer s'il y était.

Il lui semblait qu'elle avait besoin de le voir et de se faire absoudre par une caresse d'une pensée restée enfouie dans le fond de son coeur.

La grande pièce était vide, sur un bureau des papiers épars ; c'étaient en général des comptes de fermage. La jeune femme avança machinalement vers la vaste cheminée. On eût dit que la Providence ou la main d'un Dieu vengeur guidait ses pas.

Elle entrait rarement dans ce cabinet de travail. Elle en parcourut le mobilier d'un air indifférent, regardant un amoncellement de papiers qui gisaient dans le foyer éteint depuis les premiers jours du printemps.

Chose étrange, ses regards semblèrent particulièrement attirés par une boule de papier fin qui avait dû être froissé d'une main nerveuse.

Sans se rendre compte de lattraction que lui causaient ce chiffon jeté au rebut, ni du sentiment qui la poussait à le ramasser elle se baissa, le saisit entre ses doigts, et le lissa dans le creux de sa main.

Tout à coup son regard, incertain jusque-là, se fixa avec une effrayante expression sur les lignes qui rayaient la feuille. Elle les parcourut avidement, un son rauque s'échappa de sa gorge comprimée, sans lâcher le billet, elle tomba sans connaissance sur le parquet.

La feuille froissée contenait ces mots :

"Mon fils a atteint l'âge de se faire par lui-même une situation. Bien que mon industrie commence à réussir, je ne puis encore en distraire des capitaux pour les donner à mon enfant sans risque de me causer un tort énorme. Du reste, vous savez que je m'adresse à vous que dans les cas urgents, car depuis votre mariage, que j'aurais pu empêcher, je ne vous ai rien demandé. Au nom du crime commis ensemble, et si vous voulez que le secret qui entoure les événements de Kernac continue à rester dans l'ombre, faites-moi parvenir 20,000 francs.

"Ce ne sera jamais que 80,000 francs que vous aurez distraits de l'héritage que vous a rapporté la disparition d'Angèle."

Cette lettre était signée L. dit Trémaire.

Un quart d'heure s'était à peine écoulé lorsque le comte Henri de Kernac rentra à son tour dans son cabinet, qu'il avait quitté quelques secondes avant l'arrivée de sa femme. Il revenait détruire ce papier qu'il se rappelait avoir jeté dans un premier moment de colère. Sur ses traits l'expression de fureur qu'y avait appliquée la lettre de Germain subsistait encore.

Apercevant le corps inerte de Gabrielle il fut saisi d'un effroi subit, du même coup d'œil, il aperçut la terrible révélation dans la main crispée de sa femme,

Il comprit alors la cause de l'évanouissement; une rage terrible contracta tous les muscles de son visage. Une seconde, il eut l'envie d'étrangler ce nouveau témoin de son crime, mais malgré toute sa perversité, il sentit que sa main faiblirait.

Il réfléchit un instant, et sa résolution fut prise; soulevant la jeune femme, il la déposa sur un des divans qui garnissaient la pièce.

Là, sans appeler l'aide d'aucune servante, il défit les agrafes des vêtements, afin de donner de la facilité à la respiration, puis prenant de l'eau fraiche, il mouilla les temples de la malade.

Il essaya de profiter de la fin de la crise pour lui enlever le papier fatal, mais les doigts crispés de Gabrielle ne le permettaient pas, il eût fallu émietter la lettre sans espoir d'obtenir la plus grande partie serrée dans la main.

A Suivre.
